

RFC 3865 : A No Soliciting Simple Mail Transfer Protocol (SMTP) Service Extension

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 28 septembre 2004

Date de publication du RFC : Septembre 2004

<https://www.bortzmeyer.org/3865.html>

Le RFC 3865¹, "A No Soliciting Simple Mail Transfer Protocol (SMTP) Service Extension", vient de sortir.

Il est écrit par un praticien expérimenté de l'Internet, Carl Malamud, l'auteur du "Internet Travelogue", qui a toujours été très proche des questions sociales et politiques. Il était co-auteur de la proposition de reprise de ".org" par une organisation sans but lucratif (le registre a finalement été donné à l'ISOC).

Ce RFC transpose dans le domaine du courrier électronique le principe des affichettes "Pas de pub" que l'on trouve dans de nombreux pays. Un serveur de courrier peut désormais indiqué, via le protocole SMTP, qu'il ne veut pas de spam.

Evidemment, les spammers ne respecteront pas ce message. Mais, s'appuyant sur une importante jurisprudence que décrit le RFC, Malamud estime probablement que cet avertissement clair et analysable automatiquement par le logiciel d'émission permettra de prouver clairement que le spammeur ne tenait pas compte des desiderata du destinataire, et ne pouvait donc pas invoquer la liberté d'expression (puisqu'on est toujours libre de ne pas écouter).

C'est donc une mesurette technique, bien plus modérée que les redoutables filtres bayésiens ou que les brutales listes noires, mais qui a pour but de déblayer le terrain juridique pour une éventuelle offensive devant les tribunaux.

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc3865.txt>